



ASSOCIATION NAUTIQUE HAUTAISE

Association de loi 1901 * Affiliée à la FFV, *Agréée DDJS

Cale Sud

50590 HAUTEVILLE SUR MER

TEL : 02 33 47 58 37

Courriel : info@anh-asso.fr

Site : www.anh-asso.fr

Conditions Générales Groupes, Colonies, Centre de Loisir, Scolaires

1) Nos séances

S'adressent à toute personne âgée d'au moins 7 ans révolus, en bonne condition physique et sachant nager (pour l'activité voile, stand up paddle et kayak).

- au moins 25 m pour les moins de 16 ans

- au moins 50 m pour les + de 16 ans ou ayant subi un test avec gilet.

Chaque établissement doit impérativement être membre de l'Association Nautique Hautaise.

2) Inscription

Nous retourner le devis signé avec « Bon pour Accord » accompagné de :

- **règlement de 40%** pour réservation, **à la commande**, et le solde à l'issue de la prestation.
ou la totalité du stage si l'inscription est réalisée dans le mois précédent le début du stage.
- **La réservation sera effective une fois le devis et les arrhes retournés.**

3) Responsabilité et encadrement du groupe

Nous vous rappelons que les séances doivent avoir lieu avec la présence d'un responsable de groupe.

4) Mode de règlement

- Par chèque bancaire (libellé à l'ordre de l'Association Nautique Hautaise), en espèces ou par virement bancaire ou administratif.

5) Modification ou annulation de stage

Des conditions météorologiques qui ne vous conviendraient pas (trop de vent, pas assez de vent...) ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

5-1) Modification de stage :

Toute modification ne sera considérée qu'après réception d'un courrier.

L'ANH vous proposera **sous réserve de disponibilités** un autre stage se rapprochant le plus possible de votre demande initiale.

Cette modification vous sera facturée 30€ pour couvrir les frais administratifs, et ce quels qu'en soient la date et le motif.

5-2) annulation d'un stage :

En cas d'annulation de votre part quel qu'en soit le motif, nous conserverons :

-le montant de l'adhésion à l'ANH

et

15% du prix du stage (hors adhésion et passeport voile) si l'annulation intervient + de 30 jours avant le stage

50% -de 30jrs et + de 14jrs

75 % entre 14 et 8jrs

100% si délai inférieur

La facture est établie en fonction du nombre de personnes défini à la réservation.

5-3) modification d'effectif :

Effectif minimal facturable 10 personnes.

Le devis prévaudra et l'effectif qui y est mentionné sera à minima l'effectif facturé.

5-4) modification de la durée d'un stage :

Les arrivées tardives et les départs prématurés volontaires ou involontaires ne pourront donner lieu ni à remboursement ni à réduction.

6) Modification de la part de l'ANH

L'ANH peut être amenée à modifier le programme du stage en cas de :

Conditions météorologiques défavorables posant des problèmes de sécurité

Matériels récemment accidentés ou autre cas de force majeure

Dans ce cas, sous réserve de disponibilités des propositions de remplacement ou le remboursement vous seront proposés.

7) Renvoi d'un stagiaire

Le non respect de la législation en vigueur, tout manquement grave aux règles élémentaires de la vie en groupe ou aux consignes données par le directeur peut entraîner l'exclusion d'un stagiaire. Elle sera sans appel. Le renvoi ne donnera lieu ni à réduction ni à remboursement.

8) Informatique

En application de la loi informatique et liberté vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander des rectifications si nécessaires.

Sauf avis contraire de votre part l'ANH se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations.

9) Photos et vidéos

Les photos utilisées par l'ANH sont non contractuelles.

Sauf avis contraire de votre part, les photos ou vidéos prises à l'occasion de votre stage pourront être utilisées ultérieurement (catalogue, site web,) sans qu'aucune compensation puisse être réclamée à l'ANH.

Le Président
LEVY Gilles

